



Donnez-vous les moyens d'agir



ACTUALITÉS DGFIP

Une délégation de la FEDERATION CFTC FINANCES a été reçue le vendredi 11 septembre 2015 par le Secrétaire Général (S.G.) et la DRH du ministère de l'économie.

A cette occasion, le Secrétaire Général du syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES a pu évoquer certains sujets propres de notre administration sur lesquels la DGFIP n'a toujours pas apporté de réponses concrètes.

DISPOSITIF ANNUEL D'INTÉRESSEMENT LIÉ À LA PERFORMANCE COLLECTIVE

La prime de 100 euros devrait être mise en paiement sur les payes d'octobre pour la DGFIP. Au-delà de 2015, le dispositif reviendra sous la responsabilité des directions et non plus du ministère.

La CFTC DGFIP revendique le maintien de cette prime au bénéfices de tous les agents participants au bons résultats de la DGFIP. Le montant alloué aujourd'hui au versement de cette prime ne doit pas servir à indemniser les agents concernés par les réformes successives au sein de la DGFIP. Ces dispositifs doivent se cumuler car leur finalité n'est pas la même.

TAUX PROMUS / PROMOUVABLES

Le SG trouve satisfaisant d'avoir une visibilité triennale sur ces taux communiqués en juillet 2015. Cela constitue une garantie pour les agents.

Pour la CFTC si cette visibilité est appréciable, elle déplore clairement la forte baisse de ces taux alors que le point d'indice est gelé depuis 2010, ce qui a permis de faire 7 milliards d'euros d'économies sur la dépense publique. Le manque de perspectives de carrière est démotivant pour les agents de la DGFIP qui voient en même temps la disparition de leur prime d'intéressement. De plus ces taux faibles de promotion sont en contradiction avec l'accord actuellement en cours de négociation à la Fonction Publique qui prévoit une reconnaissance du droit des fonctionnaires à une carrière sur au moins 2 grades.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



APPRENTISSAGE À BERCY

La CFTC, syndicat des apprentis approuve le développement de ce dispositif à la DGFIP. Toutefois, afin de valoriser et de redorer l' image de l'apprentissage, la CFTC revendique une hausse de la rémunération de l'apprenti, la mise en place de passerelles vers un contrat de qualification professionnelle en cas d'échec à l'examen mais également la formation et la valorisation de la fonction de maître d'apprentissage. Ainsi les maîtres d'apprentissage volontaires doivent bénéficier de compensations temps et d'une reconnaissance financière dans la mesure où cet engagement engendre des contraintes et des responsabilités fortes.

Les demandes de la CFTC seront étudiées par le ministère.

PERSONNELS « A » ENCADRANTS À LA DGFIP

Malgré l'engagement de la DGFIP devant les représentants du personnel de mettre à l'étude un régime indemnitaire spécifique pour ces agents soumis à des sujétions particulières, rien ne se passe.

La CFTC-DGFIP a renouvelé sa demande d'ouverture d'un GT spécifique à la DGFIP.

Compte tenu du silence de la DGFIP sur le sujet depuis 2 ans, la CFTC a demandé au SG d'intervenir auprès des gestionnaires concernés à la DGFIP pour accélérer le processus.

RETENUE À LA SOURCE

Les agents de la DGFIP, très sollicités par les contribuables sur ce sujet, manquent d'informations fiables à leur communiquer.

La CFTC a demandé que le Ministère communique davantage et plus précisément sur ce dossier et sur ses conséquences, aussi bien auprès des contribuables que des agents de la DGFIP.

PRIME TECHNIQUE DES DELEGUES A L'ACTION SOCIALE

Cette prime n'a pas été revalorisée depuis de nombreuses années.

Les effectifs baissent, ces agents s'adaptent en permanence à l'évolution de leur métiers avec des contraintes techniques et doivent avoir une écoute spécifique pour ceux qui les sollicitent.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Pour la CFTC, la revalorisation de la prime technique des délégués à l'action social serait la juste reconnaissance des investissements humains de ces agents, et permettrait de conserver une certaine attractivité pour ces postes stratégiques au sein de nos ministères.

Après avoir interpellé l'administration à plusieurs reprises et sans succès dans le cadre des CNAS (Comité National d'Action Sociale) la CFTC a demandé l'intervention du SG pour débloquer une revalorisation.

PROTOCOLE D'ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES

De nombreuses mesures fortes et bénéfiques figuraient dans ce protocole, or pour l'instant il n'y a aucune déclinaison dans les directions. Ainsi, la mesure d'aménagement du temps de travail permettant d'effectuer son temps plein sur 4,5 jours au lieu de 5 jours reste lettre morte pour l'instant alors que de très nombreux agents seraient preneurs.

Le SG partage la préoccupation de la CFTC à cet égard et un GT ministériel le 23 novembre prochain sur cette thématique permettra de faire le point sur l'application du protocole.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédéc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com